



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA  
JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu l'arrêté du 07/11/2017 portant création de la mention basket-ball du BPJEPS, spécialité Educateur sportif,

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 24/05/2022,

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup>.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Educateur sportif mention basket-ball est attribué aux personnes dont les noms suivent :

<b>N° du diplôme</b>	<b>Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance</b>		
BP4ALP220272	Madame	BARCAT	Pauline
BP4ALP220273	Madame	BELLOC	Marie-Charlotte
BP4ALP220274	Monsieur	COOK	Xan
BP4ALP220275	Monsieur	DARFEUILLE	Flavien
BP4ALP220276	Monsieur	DERTHE	Mathieu
BP4ALP220277	Madame	JAZERON	Sabrina
BP4ALP220278	Monsieur	LECOINTRE	Rémi
BP4ALP220279	Monsieur	NERAUDEAU	Mickaël
BP4ALP220280	Monsieur	REZGUI	Achraf
BP4ALP220281	Monsieur	RONDET	Lucas
BP4ALP220282	Monsieur	SAINT-JEAN	Dimitri
BP4ALP220283	Madame	SELLIER	Emma
BP4ALP220284	Monsieur	THEVENY	Quentin
BP4ALP220285	Madame	THOMAS	Amelie

Article 2.- La rectrice de région académique de Nouvelle-Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES, le 24/05/2022

Pour la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine,  
Rectrice de l'académie de Bordeaux,  
Chancelière des Universités,  
et par délégation,

la cheffe de service formation-certification-emploi



Amandine BODIN